



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**ETUDE DE PROGRAMMATION URBAINE DE 2 CITES MINIERES DE L'ENGAGEMENT  
POUR LE RENOUVEAU DU BASSIN MINIER (ERBM) – ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN  
MARCHE**

Vu la délibération n°2017/CC197 par laquelle le Conseil communautaire du 28 juin 2017 a autorisé la participation aux instances de pilotage et de suivi de l'Engagement pour le renouveau du Bassin Minier, la poursuite de la mise en œuvre des opérations et à la présentation au dispositif de soutien à l'investissement public local affecté à l'Engagement pour le renouveau du Bassin Minier.

Vu la délibération n°2019/CC082 par laquelle le Conseil communautaire du 22 mai 2019 a approuvé le lancement des études de programmation concernant les cités minières retenues dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau Bassin Minier.

Considérant que la Communauté d'Agglomération s'implique dans la réhabilitation des cités minières à travers :

- Les études urbaines pré-opérationnelles
- Les aides financières aux bailleurs sociaux
- Les fonds de concours pour la requalification des espaces publics
- Les travaux relevant de ses propres compétences,

Considérant que pour la réalisation d'études urbaines, la Communauté d'Agglomération a lancé une consultation sous la forme d'un marché à procédure adaptée en application de l'article R 2122-7 du code de la commande publique ayant pour objet l'étude de programmation urbaine des cités minières prioritaires de l'engagement pour le Renouveau du Bassin Minier

Considérant qu'après analyse des offres, la proposition de la société BLUE BEAVER dont le siège social est à Lens (62300), 26 rue Grincourt, a été jugée économiquement avantageuse pour un montant total de 12 190 € HT décomposé comme suit :

- Programmation ERBM des cités minières 9, Jeanne d'Arc, Sœurs à Barlin et Hersin-Coupigny pour 7 590 € HT,
- Programmation ERBM des cités minières 5, du Rond-Point, Marles à Auchel-Calonne-Ricouart et Marles-les-Mines pour 4 600 € HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

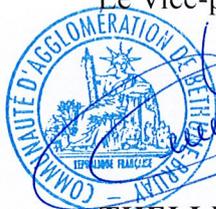
**DECIDE** d'attribuer un marché ayant pour objet l'étude de programmation urbaine de deux cités minières de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier, avec la société BLUE BEAVER ayant son siège Social à Lens (62300), 26 rue Grincourt et de le signer pour un montant total de 12 190 € HT.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ...7. NOV. 2023

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**THELLIER David**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : - 7 NOV. 2023

Et de la publication le : - 7 NOV. 2023

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**THELLIER David**